



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 13 janvier 2016 à 20 h 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 10

Membres présents : 9

Membres votants : 10

Ayant donné procuration : 1

Absents excusés : 1

Membres présents : Mmes Maryna DORNIER - Laurence FONTAINE - Marie TRAENDLIN

Ms. Pascal FAIVRE - Franck MORGANTI - Jean-Louis PAUTHIER - M. Charles PIQUARD - Claude POULOT - David ROETHLISBERGER

Membre excusé : M. Franse OSTHENE

Pouvoir : M. Franse OSTHENE à Mme Laurence FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Laurence FONTAINE

Date de convocation : 8 janvier 2016

Date d'affichage : 20 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2015
- 2) Rapports d'activités
- 3) Dossier urbanisme :
 - i. Projet achat terrain
 - ii. Projet de lotissement
 - iii. Convention avec particulier
- 4) Dossier forêt :
 - i. Projet achat parcelles en forêt
 - ii. Projet piste forestière
- 5) Dossier travaux assainissement
- 6) Dossier travaux bâtiments
- 7) Dossier sécurité :
 - i. Contrôles extincteurs
 - ii. Protection incendie réserve d'eau
- 8) Dossier : réflexion sur le fleurissement
- 9) Dossier délibérations
- 10) Dossier informations et questions diverses

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2015

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **4 décembre 2015** approuvé à l'unanimité sans observation.

10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

RAPPORT 2 : dossier rapports d'activités

Monsieur le Maire donne un compte-rendu des différentes réunions.

RAPPORT 3 : dossier urbanisme

1. Exposé des motifs : proposition d'achat parcelle section ZC n° 3 Pré Rond d'une superficie de 10,20 ares appartenant à M. et Mme BONNEMAILLE Pierre.

Prix proposé : 40 € / m² soit l'ensemble à 40 000 € en l'état non borné

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur cette offre

10 voix pour 0 contre 0 abstention

2. Exposé des motifs : convention de passage de canalisations d'évacuation d'eaux usées et canalisation d'eau sur terrain privé

Convention entre la commune de Osse représentée par le Maire et le propriétaire de la parcelle ZE n° 58 lieu-dit Pré Cary sur une longueur de environ 90 m.

Les membres du conseil municipal sont appelés à valider cette convention et donner pouvoir au maire pour signatures.

10 voix pour 0 contre 0 abstention

3. Présentation du dossier de permis de construire de M. Sébastien PIQUARD

RAPPORT 4 : Dossier forêt

- Exposé des motifs : proposition d'achats de 2 parcelles en forêt
 - Parcelle ZE01 N° 07 : coupe rase
 - Parcelle ZE01 N° 44 : plantation

Surface : 24,80 ares

Une proposition sera faite au propriétaire

10 voix pour 0 contre 0 abstention

1. Budget forêt :

Exposé des motifs : création d'une piste forestière en prolongement de celle déjà réalisée et de 2 places de retournement environ 780 ml

Retournement : 480 m²

Estimation des travaux : 25 047,00 € H.T.

Dossier : 600,00 € H.T.

Main d'œuvre : 2 993,29 € H.T.

Aides :

40% des travaux :	}	11 020,68 € H.T.
10% main d'œuvre :		

Autofinancement : 17 619,61 € H.T.

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

2. Exposé des motifs : proposition d'achat d'une parcelle non boisée

Section : ZA n°26

Lieu-dit 1 : Derrière le Bois

Superficie : 23 ares

Prix estimé par les services de l'ONF : entre (1 000 et 1 500 €) / ha

Prix offert : 400 € T.T.C.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur cette proposition d'achat

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

RAPPORT 5 : dossier travaux assainissement

Exposé des motifs :

- tranche réseau assainissement rue du Pré Cary :
 - Conduite de diamètre 200 de la RD 112 à la parcelle BOIVIN
 - Conduite de diamètre 40 pour desservir la dernière maison de la rue à l'aide d'une pompe de refoulement. (la conduite est à la charge de la commune et le reste, pompe... est à la charge du propriétaire)

- 3 boîtes de branchement posées
 - Bernard PIQUARD
 - Odile BOIVIN
 - Christian BAVEREL

- Elimination des eaux parasites suite à inspection :
 - Réseau assainissement : le lotissement VOICHOUX :
 - Réparation de la canalisation sur environ 10 mètres suite à déboîtement.

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

RAPPORT 6 : dossier travaux bâtiments

Exposé des motifs : La porte palière du logement de la rue de la Liberté doit être remplacée car elle ne ferme plus.

Cette porte doit être coupe-feu avec une fermeture trois points

Devis SARL NEVEU : dépose, fourniture et pose et mise en peinture

- 579,00 € T.T.C

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce devis

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

RAPPORT 7 : dossier extincteurs

1. Contrôle des extincteurs :

Afin de procéder au contrôle des extincteurs placés dans les bâtiments communaux, un devis a été demandé à l'entreprise SICLI (société agréée par GROUPAMA).

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur cette offre

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

2. Exposé des motifs : protection incendie

Des travaux ont déjà été réalisés pour une réserve incendie. Ces travaux, bien que conformes, ne donnent pas satisfaction en ce qui concerne la réserve d'eau nécessaire pour alimenter le camion pompe du SDIS : 2 manœuvres de pompiers l'ont confirmée.

Le volume nécessaire doit être de 120 m³ minimum pendant 2 heures.

Pour répondre à cette norme : aménagement d'un puisard de 4 m³ avec canalisation d'alimentation d'un diamètre de 300 mm en direction de l'étang.

Estimation : 3 452,50 € HT soit 4 143,00 € TTC

▪ **10 voix pour 0 contre 0 abstention**

RAPPORT 8 : dossier fleurissement

Exposé des motifs : réflexion sur le fleurissement

1. L'entretien après la plantation devient de plus en plus contraignant par faute de bénévoles : une réflexion doit être menée pour la plantation de plantes vivaces.

2. Les bacs de fleurs au lotissement Voichoux doivent être remplacés : une proposition est faite au conseil

Le conseil est appelé à se prononcer :

- Plantation de plantes vivaces :

○ 10 pour 0 contre 0 abstention

Lotissement Voichoux

- remplacement des bacs en béton et l'achat après étude de plusieurs devis :

10 pour 0 contre 0 abstention

Des rendez-vous seront pris.

RAPPORT 9 : dossier délibérations

2016 -01 : OBJET : montant de la location des salles de convivialité et des Associations

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2016, le prix de la location des salles de convivialité et des associations :

- Salles de convivialité et des associations : 50,00 €
- Vaisselle et verres : 40,00 €

Cette augmentation est due à la prise en charge des ordures ménagères, lors de la location de la salle.

Pour l'association des Familles rurales de Osse : forfait annuel : 40,00 €

Pour une autre association du village : 15, 00 € par location

Location pour une activité régulière : l'activité annuelle réalisée par une association ou un particulier : 20,00€

La caution : 500,00 € sera rendue après paiement de la somme dûe.

10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2016 – 02 : OBJET : suppression du CCAS

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune de Osse compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de dissoudre le CCAS en fin d'exercice soit au 31 décembre 2015.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Les attributions auparavant dévolues par le CCAS seront exercées directement par la commune.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Cette mesure est d'application immédiate.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

RAPPORT 10 : dossier informations et questions diverses

- Donneurs de sang : dates à retenir pour les collectes de sang
 - o 27 janvier, 23 mars, 18 mai, 10 août, 2 novembre
 - o Marche départementale à Maiche : 22 mai
 - o Voyage : visite du Musée des Jeux Olympiques à Lausanne : 17 septembre

- Relais assistantes maternelles : RAM
 - o C'est une interface entre parents et assistants maternels permettant aux uns et aux autres de s'informer et de se rencontrer. Ce service de proximité est gratuit.
 - o Animatrice du relais : Aurore LEU : rfam.ccva@francas-doubs.fr

- La TNT passe à la haute définition
 - o Le 5 avril 2016 : la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD),
 - o Pour plus d'information, vous pouvez aller sur le site :
www.recevoirlatnt.fr

- Information défibrillateur :
 - o La commune s'est dotée d'un défibrillateur. Une information sera communiquée à chaque foyer pour l'utilisation.

- Fermeture de la brigade de gendarmerie de Bouclans le vendredi :
 - o Depuis janvier 2016 ; le bureau de gendarmerie de Bouclans est fermé le vendredi
 - o Les jours d'ouverture : mercredi et samedi matins

- Dossier fibre : le développement de la fibre dans le village est programmé pour le mois d'avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce mercredi 13 janvier 2016 à 23 h 00

La secrétaire de séance,
Laurence FONTAINE

Le Maire,
Charles PIQUARD

Feuillet de clôture - Commune de Osse
Séance 13 janvier 2016

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Délibération n° 2016-01: montant de la location des salles de convivialité et des Associations

Délibération n° 2016-02 : suppression du CCAS

Signatures :

Maryna DORNIER	Laurence FONTAINE	Marie TRAENDLIN
Pascal FAIVRE	Franck MORGANTI	Franse OSTHENE Excusé, pouvoir à Laurence FONTAINE
Jean-Louis PAUTHIER	Claude POULOT	David ROETHLISBERGER

